

# RETRAIT DE LA LOI DITE « D'AUTONOMIE DES UNIVERSITES »

**La loi LRU sur l'autonomie des universités votée cet été constitue une attaque grave contre le service public de l'enseignement supérieur.**

## Financements privés

L'Etat organise la pénurie financière des universités et les force à trouver des fonds privés. La loi prévoit la création de fondations ouvertes au mécénat (Art. L. 711-1-1). Les entreprises, en échange de leurs subventions, pourraient peser sur le contenu des enseignements et les programmes de recherche. **C'est une attaque contre l'autonomie pédagogique des enseignants-chercheurs.**

Les universités spécialisées en sciences humaines comme la nôtre seront par ailleurs moins attractives d'un point de vue scientifique que les autres, ce qui pourrait **créer de graves inégalités en terme de conditions d'études entre les différents établissements d'enseignement supérieur.**

## Démocratie Universitaire

La nouvelle loi donne au président l'opportunité de réduire de manière très importante la place des étudiants et de personnels administratifs en Conseil d'Administration (CA), et lui octroie mécaniquement une majorité écrasante parmi les professeurs. Elle concentre les pouvoirs aux mains d'un président qui devient un véritable manager, avec un CA resserré et dépendant mais aux pouvoirs élargis. **La démocratie, déjà bien mal en point dans nos universités, disparaît totalement avec cette nouvelle loi. Comme si les étudiants n'étaient pas capables de réfléchir sur leur avenir et sur leurs conditions d'études...**

Le Conseil d'Administration, réduit de moitié, accueillerait 7 à 8 personnalités extérieures. Nommées par le président, plusieurs d'entre-elles seraient issues du « monde économique du travail » (Art. L 712-3), ce qui est **encore un moyen d'augmenter la part de pouvoir du privé dans la gestion des universités.**

## Autonomie de gestion

Avec la maîtrise pleine et entière de leur budget, on s'oriente vers une gestion entrepreneuriale des universités. Cela signifie par exemple que le président peut recruter des contractuels comme il le souhaite (Article L. 712-10). Il faut ajouter à cela la nouvelle procédure de recrutement des enseignants et le droit de veto donné aux présidents sur l'affectation des personnels dans l'établissement. **Sous prétexte de donner aux universités leur autonomie financière, on fait un pas de plus vers la précarisation des personnels et le copinage.**

Les nouveaux Conseils d'Administration (CA) verront en outre leurs pouvoirs élargis. Ils pourront notamment délibérer sur « les règles concernant les examens » (Article L712-3). **C'est une aggravation de la casse des diplômes nationaux.**

**TROIS AG SE TIENDRONT LE 17 OCTOBRE**  
**SORBONNE : 12H HALL DES AMPHIS**  
**MALESHERBES : 12H DANS LE HALL (COTE BIBLIOTHEQUE)**  
**CLIGNANCOURT : 12H DANS LE HALL**

## Sélection

L'augmentation des frais d'inscription est voulue par les députés qui soutiennent la nouvelle loi. Les universités, dont la moitié pratique déjà des frais d'inscription illégaux, ne se priveront certainement pas de saisir cette opportunité. On peut imaginer ce que cela donnera entre les mains de Jean-Robert Pitte, le président de Paris IV, qui prône depuis longtemps l'augmentation des frais d'inscription !

Un premier pas vers la sélection est franchi avec la **préinscription**, qui est une étape supplémentaire avant d'entrer à l'université. Elle a pour but d'orienter les étudiants vers les filières jugées rentables par l'université.

**D'une manière générale, la nouvelle loi est une attaque contre la fonction publique d'État. Elle signifie la fin du cadre national des diplômes, la fin du recrutement des personnels par concours nationaux, la diminution des financements publics, moins d'autonomie pédagogique, des étudiants plus professionnalisés (c'est à dire « prêt-à-l'emploi ») et plus sélectionnés !**

**J-R Pitte, le Président de Paris IV, veut accélérer le processus en demandant au CA de se prononcer sur sa future composition dès le vendredi 19 octobre.**

**NOUS DEMANDONS L'ABROGATION DE LA LOI DITE « D'AUTONOMIE DES UNIVERSITES » ET REFUSONS LA TENTATIVE DE PASSAGE EN FORCE DU PRESIDENT DE NOTRE UNIVERSITE.**



**Coordination  
Paris 4  
enseignants-  
personnels-  
étudiants**